

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

COMMUNE DE KOUROU

ENQUETE PUBLIQUE
du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018

OBJET : Demande, par le Centre National d'Études Spatiales, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) du réseau « canalisations A6 » et d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air. Emprise du Centre Spatial Guyanais. Commune de KOUROU.

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

(nombre de pages: 8)

COMMISSAIRE ENQUETEUR : LUCAS Frédy, lieutenant-colonel honoraire

KOUROU. Emprise de Centre Spatial Guyanais. Canalisations A6. Demande, par le CNES, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air.

Enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E18000011/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

SOMMAIRE

1. GENERALITES

- 1.1. Préambule
- 1.2. Objet de l'enquête
- 1.3. Cadre juridique
- 1.4. Nature et caractéristiques du projet
- 1.5. Composition du dossier

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 2.1. Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2. Modalités de l'enquête
- 2.3. Information effective du public
- 2.4. Clôture de l'enquête et modalités de transfert du dossier et du registre
- 2.5. Relation comptable des observations

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

4. CONCLUSIONS MOTIVEES

5. REFERENCES

6. PIECES JOINTES

KOUROU. Emprise de Centre Spatial Guyanais. Canalisations A6. Demande, par le CNES, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air.

Enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E18000011/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

1. GENERALITES

1.1. Préambule

La mise en service de la fusée Ariane 6 nécessite la réalisation d'un nouvel ensemble de lancement (ELA4). Les produits nécessaires au fonctionnement du site et aux opérations de lancement des futures fusées seront transportés dans un réseau de canalisations enterrées.

1.2. Objet de l'enquête

La présente enquête publique concerne la demande, par le CNES¹, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) du réseau « canalisations A6 » pour le nouvel Ensemble de Lancement Ariane numéro 4 (ELA4) et la demande d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air sur l'emprise du CSG² à KOUROU.

1.3. Cadre juridique

Par arrêté n° 109/DEAL/PSDD/UPR du 29 mai 2018, le Préfet de la région GUYANE ordonne l'ouverture d'une enquête publique et définit les modalités d'organisation de cette enquête.

Un dossier et un registre ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures ouvrables de la mairie de KOUROU. Le commissaire enquêteur a effectué des permanences de 10H00 à 13H00 en mairie de KOUROU le 25 juin 2018, les 5 et 23 juillet 2018.

1.4. Nature et caractéristiques du projet

Le projet consiste à construire :

- trois canalisations enterrées d'une longueur de 3,66 kilomètres dont :
 - une pour le transport de l'Azote
 - une pour le transport de l'Hélium
 - une pour le transport d'Air comprimé basse pression.
- des installations annexes : postes de sectionnement, postes de départ, postes d'arrivée.

L'Azote et l'Hélium sont transportés sous forme gazeuse sous pression. La pression de service est de 250 bar pour l'Azote et de 200 bar pour l'Hélium.

Les canalisations sont posées dans une tranchée d'une profondeur de 1,20m.

Ces infrastructures permettront l'alimentation en Azote, Hélium et Air du futur ensemble de lancement n°4 à partir de l'ensemble de lancement n°3 existant.

1 Centre National d'Études Spatiales

2 Centre Spatial Guyanais

KOUROU. Emprise de Centre Spatial Guyanais. Canalisations A6. Demande, par le CNES, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air.

Enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E18000011/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

Le tracé des canalisations est implanté sur domaine privé du CSG.

Nota : les travaux sont réalisés mais les équipements ne sont pas encore en phase d'exploitation.

1.5. Composition du dossier

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public est constitué de six (6) documents:

- l'arrêté DEAL/PSDD/UPR/N°109 du 29 mai 2018 du Préfet de la région GUYANE portant ouverture de l'enquête publique transmis par lettre DEAL/PSDD/UPR/MTB/N°111 du 29 mai 2018

- l'avis délibéré n°2018APGUY1 du 1er février 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale sur le projet de « canalisations A6 »

- l'avis d'enquête publique

- la lettre n°SDP/ES/2017-479 du 2 août 2017 du CNES au Préfet de la GUYANE

- le dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour le projet canalisations A6-canalisation d'air

- le dossier de demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter des canalisations de transport (projet canalisations A6) :

- pièce 0 : présentation du projet
- pièce 1 : présentation du pétitionnaire
- pièce 2 : mémoire exposant les capacités techniques, économiques et financières du pétitionnaire
- pièce 3 : présentation des caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage
- pièce 4 : carte du tracé
- pièce 5 : étude de dangers
- pièce 6 : convention liant l'entreprise à des tiers et relative à l'exploitation de la canalisation
- pièce 7 : convention liant l'entreprise à des tiers et relative soit au financement de la construction, soit à l'usage de la canalisation
- pièce 8 : annexe foncière
- pièce 9 : note justifiant le choix du tracé retenu
- pièce 10 : **résumé non technique**
- pièce 11 : étude d'impact
- pièce 12 : trois derniers bilans et comptes de résultats du pétitionnaire

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1. Désignation du commissaire enquêteur

Le 7 mai 2018 , le tribunal administratif de la GUYANE sollicite le commissaire enquêteur pour lui proposer de conduire l'enquête publique.

KOUROU. Emprise de Centre Spatial Guyanais. Canalisations A6. Demande, par le CNES, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air.

Enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E18000011/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

Par décision n° E18000011/97 du 7 mai 2018 le Président du tribunal administratif de la GUYANE désigne monsieur LUCAS Frédy en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête objet du présent rapport.

2.2 Modalités de l'enquête

Le 18 mai 2018, une réunion préalable à l'enquête a eu lieu dans les locaux de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à CAYENNE entre madame BONS³ et le commissaire enquêteur. Un exemplaire du dossier d'enquête a été remis à ce dernier.

Par arrêté n°109/DEAL/PSDD/UPR du 29 mai 2018 le Préfet de la région GUYANE a ordonné l'ouverture de la présente enquête publique.

Le 8 juin 2018 le commissaire enquêteur a été reçu en entretien par monsieur MARCELIUS⁴ dans les locaux de la DEAL à CAYENNE (pointe BUZARE).

Le 13 juin 2018, le commissaire enquêteur a eu un entretien à KOUROU avec madame VERTUEUX et monsieur MUNOS du CNES-CSG à KOUROU. Ce même jour une visite du site, concerné par le projet, a été effectuée.

Le 20 juin 2018, une réunion, entre madame MATIGNON et le commissaire enquêteur, a eu lieu en mairie de KOUROU pour préciser les modalités de déroulement de l'enquête publique.

Le 20 juin 2018 le registre d'enquête, pour recueillir les observations du public, a été ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 25 juin 2018 au mercredi 25 juillet 2018 (soit une durée effective de 31 jours).

Le registre et le dossier d'enquête ont été mis à la disposition du public à la mairie de KOUROU pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a été présent en mairie de KOUROU pour recevoir le public de 10H00 à 13H00 le 25 juin 2018, les 5 et 23 juillet 2018.

2.3. Information effective du public

L'avis d'enquête publique a été publié dans le journal « FRANCE GUYANE » du 8 juin 2018 et celui du 29 juin 2018.

L'avis d'enquête publique a été publié sur le site de « LAPOSTILLE » le 8 juin 2018 et le 29 juin 2018

3 Unité procédures et réglementation à la DEAL de GUYANE

4 Chef de l'unité risques accidentels de la DEAL de GUYANE

KOUROU. Emprise de Centre Spatial Guyanais. Canalisations A6. Demande, par le CNES, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air.

Enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E18000011/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

Le commissaire enquêteur a constaté l'affichage de l'avis d'enquête publique à l'entrée du Centre Spatial Guyanais le 25 juin 2018.

L'arrêté d'organisation d'enquête publique a été affiché à la mairie de KOUROU. Le commissaire enquêteur a constaté cet affichage le 25 juin 2018, les 5 et 23 juillet 2018.

Un certificat d'affichage⁵ a été établi par le Maire de KOUROU.

2.4. Clôture de l'enquête et modalités de transfert du dossier et du registre

L'enquête publique s'est terminée le mercredi 25 juillet 2018. Le registre a été clôturé et récupéré par le commissaire enquêteur le jeudi 26 juillet 2018. Il a été remis à la DEAL. Le dossier d'enquête a été conservé par la mairie de KOUROU.

Le procès verbal de clôture a été adressé au maître de l'ouvrage (CNES-CSG) pour observations le 28 juillet 2018 par courriel à Mme VERTUEUX et M. OZIER LAFONTAINE.

Le CNES-CSG a précisé, par courriel⁶ du 31 juillet 2018, qu'il n'avait pas d'observation concernant le procès verbal de clôture.

2.5. Relation comptable des observations

Le registre d'enquête publique ne contient aucune observation du public.

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

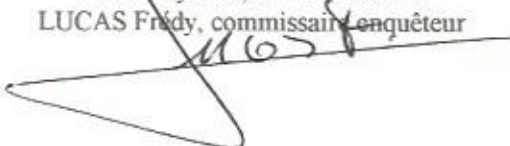
Il n'y a pas eu d'observation du public portée à la connaissance du commissaire enquêteur.

Les travaux concernant les canalisations objet de la présente enquête sont déjà réalisés. Les infrastructures ne sont cependant pas en phase d'exploitation.

La procédure réglementaire stipule que normalement l'enquête publique se déroule avant l'exécution des travaux.

En conséquence les conclusions du commissaire enquêteur ne tiendront pas compte de cet état de fait (la réalisation effective des travaux).

Fait à Cayenne, le 14 août 2018
LUCAS Frédy, commissaire enquêteur



⁵ Document joint au présent rapport (cf chapitre 6)

⁶ Copie du courriel en annexe

KOUROU, Emprise de Centre Spatial Guyanais, Canalisations A6. Demande, par le CNES, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air.

Enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E18000011/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

4. CONCLUSIONS MOTIVEES

Dans le cadre de la prochaine mise en service de la fusée Ariane 6, le CNES-CSG construit sur son emprise foncière, un nouvel ensemble de lancement (ELA4). Les travaux comprennent notamment un réseau de canalisations de transport de produits chimiques (les« canalisations A6 »).

L'enquête publique réalisée du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 (soit une durée de 31 jours) concerne la demande d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et la demande d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air.

Nota : la construction des canalisations est déjà réalisée. Cet état de fait n'est pas pris en compte dans l'élaboration du présent avis.

Aucun avis défavorable n'a été recueilli au cours de l'enquête.

La mise en service du nouvel ensemble de lancement pour la fusée Ariane 6 est un projet majeur pour le centre spatial guyanais et aura un impact économique important pour la GUYANE.

Le tracé du projet est en grande partie parallèle et à proximité de canalisations déjà existantes.

Le dossier mis à la disposition du public précise que :

- l'impact environnemental du projet est faible
- le projet est compatible avec la réglementation en vigueur(règles d'urbanisme, plan prévention des risques technologiques...)

L'emprise foncière concernée (propriété du CSG) est non accessible au public et son accès est réglementé.

Le CSG exploite déjà des installations similaires dans le cadre de ses activités.

En conséquence j'émet **un avis favorable** à la demande d'autorisation de construire et d'exploiter les canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et à la demande d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air pour la réalisation de l'ensemble de lancement n°4 sur l'emprise du CSG, sur la commune de KOUROU.

Fait à Cayenne, le 14 août 2018
LUCAS Frédy, commissaire enquêteur

KOUROU. Emprise de Centre Spatial Guyanais. Canalisations A6. Demande, par le CNES, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air.

Enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E18000011/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

5. REFERENCES

- La décision du tribunal administratif de la GUYANE n°E18000011/97 du 7 mai 2018 relative à la désignation du commissaire enquêteur
- L'arrêté DEAL/PSDD/UPR/n°109 du 29 mai 2018 relatif à l'ouverture de l'enquête publique
- Le dossier d'enquête mis à la disposition du public concernant la demande d'autorisation de construire et d'exploiter les « canalisations A6 ».

6. PIECES JOINTES

- Copie (4 pages) du registre d'enquête.
- Copie (3 pages) des publications de l'avis d'enquête dans « FRANCE GUYANE»
- Copie (2 page) des publications de l'avis d'enquête dans « L'APOSTILLE »
(publication sur internet)
- Un certificat d'affichage (1 page) de la mairie de KOUROU.
- Courriel du 31 juillet 2018 du CNES-CSG adressé au commissaire enquêteur.

KOUROU. Emprise de Centre Spatial Guyanais. Canalisations A6. Demande, par le CNES, d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques (Azote, Hélium) et d'autorisation environnementale supplétive pour la canalisation d'air.

Enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E18000011/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☒ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☐ Divers

relatif à : demande d'autorisation, présentée par le CNES, de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques reliant les installations de lancement ARIANE et à la demande d'autorisation environnementale supplétive de la canalisation d'air, dans le CSG, sur le territoire de la commune de Kourou.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques du réseau "canalisation A6" et d'autorisation environnementale supplémentaire pour la canalisation d'air, C S G, Commune de KOUROU

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 109/DEAL/PSDD/UPR en date du 29 mai 2018

☐ M. le Maire de :

☒ M. le Préfet de : la région GUYANE

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. LUCAS Frédy

qualité retraité

Membres titulaires : M

qualité

M

qualité

M

qualité

Membres suppléants : M

qualité

M

qualité

M

qualité

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 25 juin 2018

au 25 juillet 2018

les de à et de à

les de à et de à

les de à et de à

Siège de l'enquête : Ravin de KOUROU

Autres lieux de consultation du dossier :

Registre d'enquête :

comportant 32 pages feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

voir avis d'enquête publique

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : voir avis d'enquête publique

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

le 25 juin 2018 de 10^h00 à 13^h00 et de / à /

le 5 juillet 2018 de 10^h00 à 13^h00 et de / à /

le 23 juillet 2018 de 10^h00 à 13^h00 et de / à /

les de / à et de / à

les de / à et de / à

les de / à et de / à

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

1/32 RF

PREMIÈRE JOURNÉE

Les / de / heures / à / heures /

Observations de M^{III}

Le 25 juin 2018 - Permanence du commissaire enquêteur de 10^h à 13^h

M. F.

Le 5 juillet 2018 - Permanence du commissaire enquêteur de 10^h à 13^h

M. F.

Le 23 juillet 2018 - Permanence du commissaire enquêteur de 10^h à 13^h

M. F.

Le 26 juillet 2018 à 11 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), LUCAS Freidy déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant trente et un (31) jours consécutifs,
du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018
de / heures à / heures et
de / heures à / heures
pendant les heures ouvrables de la mairie de Kourou.

Les observations ont été consignées au registre

Aucune observation.

par / personnes (pages n° / à /).

En outre, j'ai reçu aucune lettre ou note écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du / de M /

2 lettre en date du / de M /

3 lettre en date du / de M /

4 lettre en date du / de M /

5 lettre en date du / de M /

6 lettre en date du / de M /

signature

LUCAS F.

19/32

HF

5) Lieu d'exécution : Collectivité Territoriale de Guyane - Commune de REMIRE-MONTJOLY

6) Désignation des Lots
Sans objet

7) Durée du marché : La durée du marché est d'un (1) an renouvelable 3 fois au maximum, pour une durée globale maximale de 4 ans.

8) Nature de la prestation
Les travaux consistent à l'entretien des espaces verts cités. Les prestations comprennent la tonte de l'herbe, la coupe des haies, arbustes, l'entretien, le ramassage des déchets.

9) Conditions relatives au marché : Le marché sera conclu avec un prestataire unique, des prestataires groupés solidaires ou des prestataires conjoints.

10) Contenu du dossier du Candidat : (VOIR REGLEMENT DE CONSULTATION)

11) Critères de Sélection : (VOIR REGLEMENT DE CONSULTATION)

12) Critères d'attribution



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Identification de l'organisme qui passe le marché :
Maître de l'ouvrage :

Commune de REMIRE-MONTJOLY
Personne Responsable du Marché (PRM) :
Monsieur le Maire.

Adresse postale :
Hôtel de Ville de Remire-Montjoly - BP 6025 97300- CAYENNE CEDEX
Téléphone : 05 94 35 90 00 -
Télécopieur : 05 94 38 21 14

Courriel électronique (e-mail) : mairi.remi-montjoly@gmail.com - Pays : GUYANE
FRANÇAISE Adresse Internet (URL) :
http://remire-montjoly.marcoweb.fr

2) Type de marché : Travaux.

Les travaux seront décomposés en 5 lots avec plusieurs prestataires :

- LOT 1 : DÉMOLITION / GROS-CEUVRE / MAÇONNERIE / PAROIS / CHARPENTE / COUVERTURE / FAUX-PLAFOND / REVÊTEMENTS SOL & MURS / MENUISERIE BOIS / PEINTURE / CLÔTURE.

- LOT 2A : MENUISERIE ALUMINIUM /
- LOT 2B : MENUISERIE MÉTALLIQUE / FERRONNERIE

- LOT 3 : ÉLECTRICITÉ (COURANTS FORTS & FAIBLES) / CLIMATISATION

- LOT 4 : PLOMBERIE / SANITAIRES

3) Type de procédure : Procédure adaptée Art. 27 du Décret 2016-360 du mars 2016 concernant la réglementation des marchés publics.

4) Objet du marché : «TRAVAUX D'ÉTENDUE DE RENOVIATION I CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL I REMIRE-MONTJOLY»

5) Lieu d'exécution : Collectivité Territoriale de Guyane - Commune de REMIRE-MONTJOLY.

6) Caractéristiques principales : Nature et étendue des prestations
Travaux de bâtiment tous corps d'état.

a) Durée du marché :
Le délai de préparation est de 15 Jours.
Mois prévisionnel du début des travaux :

Durée des travaux : Délai d'exécution maximum : 6 mois et 15 jours, y compris délais de préparation.

8) Conditions relatives au marché :
a) Cautionnement et garanties exigées :

14) Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 06 juin 2018

Le Maire, Pour le Maire empêché :

La Première Adjointe :

Patricia LEVEILLE

F302920000.

Le : Construc-

reux S.I.GUY

ts :

s : Oui

tre des offres

ins spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

B Route de la

stations : For-

ns spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

B Route de la

stations : For-

ns spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

B Route de la

stations : For-

ns spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

B Route de la

stations : For-

ns spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

B Route de la

stations : For-

ns spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

B Route de la

stations : For-

ns spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

B Route de la

stations : For-

ns spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

B Route de la

stations : For-

ns spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

B Route de la

stations : For-

ns spéciales -

) Code(s) CPV

262210. Lieu

CPV principal : 14721000.

II.2.3) Description des prestations : Tra-

vau de menuiserie aluminium

- II.2.1) Intitulé : Menuiserie Bois - Lot n°

07. Lot n° 07 II.2.2) Code(s) CPV addi-

tionnel(s)

Code CPV principal : 03410000.

II.2.3) Description des prestations : Tra-

vau de menuiserie bois

- II.2.1) Intitulé : Ferronnerie/Serrurerie -

Lot n° 09. Lot n° 09 II.2.2) Code(s) CPV

additionnel(s)

Code CPV principal : 44316510. Code

CPV principal : 44316600.

II.2.3) Description des prestations : Tra-

vau de ferronnerie et de serrurerie

- II.2.1) Intitulé : Carrelage et Faïences -

Lot n° 10. Lot n° 10 II.2.2) Code(s) CPV

additionnel(s)

Code CPV principal : 45431000.

II.2.3) Description des prestations : Tra-

vau de carrelage et faïences

- II.2.1) Intitulé : Peinture / Nettoyage -

Lot n° 12/18. Lot n° 12 II.2.2) Code(s)

CPV principal : 45431000.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribu-

tion et tous les critères sont énoncés uni-

quement dans les documents du marché

II.2.6) Durée du marché, de l'accord-ca-

dre ou du système d'acquisition dyna-

mique

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une recon-

duction : non

II.2.9) Variantes

Des variantes seront prises en considéra-

tion : oui

Options : oui - Les options sont énoncées

dans les documents du marché

II.2.12) Information sur les fonds de l'U-

nion européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/pro-

gramme financé par des fonds de l'Union

européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

La clause d'insertion par l'activité écono-

mique est énoncée dans les documents

du marché.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS

D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE,

FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité

professionnelle, y compris exigences relatives

à l'inscription au registre du commerce ou

de la profession

Liste et description succincte des condi-

tions : cf. aux indications énoncées dans le

règlement de consultation

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés

dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères

de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux

exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et profession-

nelle

Critères de sélection tels que mentionnés

dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères

de sélection, indication des informations et

documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux

exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés ré-

servés :

II.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

II.2.1) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des

documents de candidatures peut être effec-

tuee par le dispositif Marché public simplifié

sur présentation du numéro de SIRET :

non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure

simplifiée

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Kourou du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 inclus, soit 31 jours, à une double enquête publique relative à la demande d'autorisation, présentée par le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques reliant les installations de lancement Ariane (BLA ou ELA3) et à la demande d'autorisation environnementale supplétive de la canalisation d'air, dans le Centre Spatial Guyanais sur le territoire de la commune de Kourou (97310).

La demande est introduite par M. Didier FAIVRE, agissant en qualité de directeur du CNES dont le siège social se situe 2 place Maurice Quentin - 75009 Paris CEDEX 01. L'adresse de l'établissement concerné par la démarche est situé route de l'espace, BP 726, 97387 Kourou cedex. La personne chargée du dossier est M^{me} Myriam VERTUEUX, Responsable Sauvegarde Sol du Projet Ariane VI (CG/SDP/ES) - tel : 05 94 33 71 82 ou 06 94 40 62 81 - email : myriam.vertueux@cnes.fr.

M. Frédéric LUCAS, retraité, résidant à Cayenne, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Guyane.

Le service instructeur en charge de ce dossier à la DEAL est le service Risques,

Énergie, Mines et Déchets - Unité Risques Accidentels (URA). Personne en charge du dossier : Ludovic MARCELIUS - 0594 29 64 36 - courriel : ura@emdd.guyane.gouv.fr - adresse : DEAL rue Carlos Finley (pointe Buzaré) CS 76003 - 97306 Cayenne cedex.

Le dossier d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Le public pourra formuler ses observations : Par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public à la mairie de Kourou, pendant toute la durée de l'enquête publique ;

Par voie postale, à la mairie de Kourou à l'adresse indiquée ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur M. Frédy LUCAS ; Par dépôt sur le site de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques)

Les observations formulées par voie postale et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de KOUROU, 30 avenue des Roches 97310 téléphone : 05 94 22 31 31 (standard mairie), afin que chacun puisse en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exception du samedi, dimanche et jours fériés : Lundi 07:30-13:30 - Mardi 07:30-13:30 - 15:00-18:00 - Mercredi 07:30-13:30 - 15:00-18:00 - Jeudi 07:30-13:30 - 15:00-18:00 - Vendredi 07:30-13:30

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Kourou de 10 h à 13 h les jours suivants :

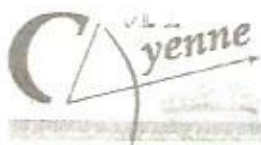
- Lundi 25 juin 2018 - jeudi 5 juillet 2018 et lundi 23 juillet 2018.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposi-

tion du public, à la mairie de Kourou et sur le site internet de la préfecture : www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

P. Le Préfet,

F3029177



SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
Pôle Gestion du Domaine Public
Affaire suivie par : M^{me} F. GERALD
Mail :

dua.domaine-public@ville-cayenne.fr

Tél : 05.94.29.27.87 ou 62

- Fax : 05.94.29.27.94

L- N°2018-117

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION
DU REGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE
CAYENNE.

Par arrêté n°2018/PGDP/47 en date du 24 avril 2018, a été prescrite l'enquête publique de l'élaboration du Règlement Local de Publicité qui porte sur le territoire communal de la Ville de Cayenne. Il prévoit : la protection du cadre de vie et la valorisation de la qualité paysagère et architecturale du territoire, par des restrictions en matière de publicité extérieure tout en garantissant la liberté d'expression des opérateurs économiques.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cayenne du vendredi 01 juin 2018 au 30 juin 2018 inclus, soit 30 jours consécutifs.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- en papier aux Services Techniques Municipaux, 21 Boulevard de la République, 97300 Cayenne du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00 (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) * sur le site internet de la ville : www.ville-cayenne.fr

Le public pourra présenter ses observations :

- Sur le registre ouvert à la mairie de Cayenne, au lieu de consultation du dossier de l'enquête publique ; * Sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet et accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr> à la rubrique « les registres » ;

- Par courrier au commissaire enquêteur : Mairie de Cayenne- Services Techniques Municipaux, 21 Boulevard de la République, 97300 Cayenne ; * Par voie électronique à l'adresse elaboration.rlp@ville-cayenne.fr

Par d
du 15
par M.
en qua
dent du
Le co
disposi
aux Se
jours et
- Ven
- Jeu
- Lun
- Ven
Les in
blique
Gestio
Cayenn
ou par
Toute
à ses l
dossier
Pôle G
Mairie c

FRANCE-GUYA

POUR VO ANNONCES L

Tél : 0594 29 70 00 - Fax :

Legales.gne@agn

Fournissez votre texte dactylographié

Accueil

Lundi au Vendredi 8 h 00 à 1

Lundi et Mercredi 14 h 30 à

Mardi et Jeudi 14 h 30 à

Vendredi FEF

17, rue Lallouette -

NONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

FRANCE-GUYANE • Vendredi 29 juin 2018

ues au titulaire du marché
l'acomptes fractionnés com-
dans le CCAP. Modalités de
Collectivité territoriale de

ue que devra revêtir le grou-
érateurs le cas échéant :
onjoint avec mandataire soli-
terdit aux candidats de pré-
s offres en qualité de candi-
de membre d'un ou plu-
sieurs en qualité de mem-
s groupements.
lisée pour la candidature est
unité monétaire utilisée est

à produire quant aux qualités
du candidat : Lettre de candi-
DC1 ou autre complétée ;
du candidat de type DC2 ou
se ; Déclaration sur l'honneur
que le candidat n'entre pas
l'interdiction de soumission-
ou des jugements pronon-
ciat est en redressement ju-
gements sur le respect de
emploi mentionnée aux arti-
L 5212-11 du Code du



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le territoire de la com-
mune de Kourou du 25 juin 2018 au 25
juillet 2018 inclus, soit 31 jours, à une
double enquête publique relative à la de-
mande d'autorisation, présentée par le
Centre National d'Études Spatiales
(CNES) de construire et d'exploiter des
canalisations de transport de produits chi-
miques reliant les installations de lance-
ment Ariane (BLA ou ELA3) et à la de-
mande d'autorisation environnementale
supplémentaire de la canalisation d'air, dans le
Centre Spatial Guyanais sur le territoire de
la commune de Kourou (97310).

La demande est introduite par M. Didier
FAVRE, agissant en qualité de directeur
du CNES dont le siège social se situe 2
place Maurice Quentin - 75009 Paris CE-
DEX 01. L'adresse de l'établissement
concerné par la démarche est situé route
de l'espace, BP 726, 97387 Kourou ce-
dex. La personne chargée du dossier est
M^{me} Myriam VERTUEUX, Responsable
Sauvegarde Sol du Projet Ariane VI
(CG/SDP/ES) - tel : 05 94 33 71 82 ou
06 94 40 62 81 - email : myriam.ver-
tueux@cnes.fr.

M. Frédy LUCAS, retraité, résidant à
Cayenne, est désigné en qualité de com-
missaire enquêteur par le président du Tri-
bunal Administratif de Guyane.

Le service instructeur en charge de ce
dossier à la DEAL est le service Risques,
Énergie, Mines et Déchets - Unité Risques
Accidentels (URA). Personne en charge
du dossier : Ludovic MARCELIUS -
0594 29 64 36 - courriel :
ura.rem.d.deal-guyane@developpement-
durable.gouv.fr - adresse : DEAL rue Car-
los Finley (pointe Buzaré) CS 76003 -
97306 Cayenne cedex.

Le dossier d'enquête publique, l'arrêté
d'ouverture d'enquête publique, l'avis
d'enquête publique et l'avis de l'autorité
environnementale sont consultables sur le
site internet de la préfecture de la Guyane
www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actuali-
tés - enquêtes publiques) et sur le site
internet de la DEAL www.guyane.develop-
pement-durable.gouv.fr (information du pu-
blic - enquêtes publiques).

Le public pourra formuler ses observa-
tions : Par écrit sur le registre d'enquête
publique tenu à la disposition du public à la
mairie de Kourou, pendant toute la durée
de l'enquête publique ;
Par voie postale, à la mairie de Kourou à

AVIS

Autorisant la SARL SOMITO, à exploiter
une mine aurifère de type alluvionnaire sur
le territoire de la commune de Roura, sur la
crique « Yaoni ».

LE PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL
DU MÉRITE

Article 1.1 : Objet de l'autorisation
La SARL SOMITO, PK 6 Degrad Sara-
maca 97340 KOUROU, ci-après désignée
par l'exploitant, est autorisée, sous réserve
du strict respect des prescriptions du pré-
sent arrêté, à exploiter une mine aurifère
de type alluvionnaire, dite « Yaoni », sur le
territoire de la commune de Roura, sur la
crique « Yaoni ».

La durée de la présente autorisation, in-
cluant la remise en état du site, est fixée à
4 ans, à compter de la signature du pré-
sent arrêté.

La présente autorisation confère à son ti-
tulaire, dans les limites du périmètre défini
à l'article 1.2 du présent arrêté, l'exclusivité
du droit de faire tous travaux de recherches
et d'exploitation d'or de type alluvionnaire.

Article 1.2 : Périmètre autorisé
Le périmètre autorisé à l'exploitation re-
présente un carré d'une superficie de
1 km², matérialisé par le quadrilatère dont
les sommets sont définis à partir des points
de coordonnées géographiques en projec-
tion UTM22 exprimées dans le système
géodésique RGFG95 ci-après :

X Y
E 336792 N 496498
E 338145 N 495023
E 337781 N 494683
E 336418 N 496164

F3029532

AVIS

Arrêté autorisant la SARL MINES 3C à
exploiter une mine aurifère de type alluvion-
naire

sur le territoire de la commune de
Roura, sur la crique « Félicie »

RO3-2018-06-28-014
LE PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL
DU MÉRITE

Article 1.1 : Objet de l'autorisation
La SARL Mines 3C, domiciliée Lotisse-
ment Soleil - ZI Colliery Sud - 97300
Cayenne, ci-après désignée par « l'exploit-
ant », est autorisée, sous réserve du strict
respect des prescriptions du présent ar-
rêté, à exploiter une mine aurifère de type al-
luvionnaire, sur le territoire de la commune
de Roura, sur la crique « Félicie ».

La durée de la présente autorisation, in-
cluant la remise en état du site, est fixée à
4 ans, à compter de la signature du pré-
sent arrêté.

4 ans, à compter de la signature du pré-
sent arrêté.

La présente autorisation confère à son ti-
tulaire, dans les limites du périmètre défini à
l'article 1.2 du présent arrêté, l'exclusivité
du droit de faire tous travaux de recherches
et d'exploitation d'or de type alluvionnaire.

Article 1.2 : Périmètre autorisé

Le périmètre autorisé à l'exploitation re-
présente un polygone d'une superficie de
1 km², matérialisé par le quadrilatère dont
les sommets sont définis à partir des points
de coordonnées géographiques en projec-
tion UTM22 exprimées dans le système
géodésique RGFG95 ci-après :

Points X Y
1 320368.86 471026.32
2 320756.00 470722.63
3 319529.25 469140.10
4 319139.65 469453.48

F3029538

4 320377.95 468328.88

F3029539

DEMANDE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AGRICOLE

Suivant requête en date du 15 décembre
2016, Monsieur SINSEAU Philippe, a sol-
licité la prise en Bail emphytéotique agricolaire,
pour sur une surface de 2 ha 29 a 100
ca, d'une parcelle domaniale référencée F
780p, au lieu-dit « PLATEAU DES MINES »
située sur la commune de SAINT LAU-
RENT DU MARONI :

Borné au Nord par la parcelle F 780,
Borné au Sud par la parcelle F 780,
Borné à l'Est par la parcelle F 780 et la
piste d'accès,
Borné à l'Ouest par la parcelle F 780

F3029548

FRANCE-GUYANE

www.franceguyane.fr

DIRECTION - ADMINISTRATION - PUBLICITÉ :

17, rue Lallouette CAYENNE
☎ 0594 29 70 00 - Fax : 0594 29 70 02

Édité par FA Média Guyane

Société en formation au capital de 10.000 euros
Place François Mitterrand - 97200 Fort-de-France

Actionnaire : AJR Participations

Représentants légaux : Arnaud DE LA COUSSAYE et Philippe LABI

Président Directeur Général,

Directeur des publications et des rédactions : Philippe LABI

Directeur : Jérôme BAZIN

Rédacteur en chef : Hermann ROSE-ELIE

h.rose-elie@agmedias.fr 0594 29 70 15.

Rédacteur en chef adjoint : Pierre-Yves CARLIER

py.carlier@agmedias.fr 0594 29 70 12.

PUBLICITÉ : ☎ 0594 29 70 34 - Fax : 0594 29 70 02

PUBLICITÉ EXTRA LOCALE : MEDIA OUTRE-MER

Chez 366 - 101 Boulevard Murat - 75016 PARIS / ☎ 01 53 64 58 64

IMPRIMEUR : FA Média Guyane, Etablissement de Guyane
Lotissement Calimbé, Z.I. Cabassou CAYENNE

Pour tout contact avec la rédaction

Tel : 0594 29 70 00 Fax : 0594 29 70 22

E-mail : france.guyane@agmedias.fr

S
GALES

994 29 70 02

dias.fr

deux exemplaires

30 Matin

h 30

h 30

Après midi

ayenne

ce-Guyane

ayenne

agmedias.fr

Annonces Légales / La Vie des Sociétés

Arrêté du 29 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

ENQUÊTE PUBLIQUE

EGA00092



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA
RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Kourou du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 inclus, soit 31 jours, à une double enquête publique relative à la demande d'autorisation, présentée par le Centre National d'Études Spatiales (CNES) de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques reliant les installations de lancement Ariane (BLA ou ELA3) et à la demande d'autorisation environnementale supplétive de la canalisation d'air, dans le Centre Spatial Guyanais sur le territoire de la commune de Kourou (97310).

La demande est introduite par M. Didier FAIVRE, agissant en qualité de directeur du CNES dont le siège social se situe 2 place Maurice Quentin - 75039 Paris CEDEX 01. L'adresse de l'établissement concerné par la démarche est situé route de l'espace, BP 726, 97387 Kourou cedex. La personne chargée du dossier est Mme Myriam VERTUEUX, Responsable Sauvagerie Sol du Projet Ariane VI (CG/SDP/ES) - tel : 05 94 33 71 82 ou 06 94 40 62 81 - email : myriam.vertueux@cnes.fr.

M. Frédy LUCAS, retraité, résidant à Cayenne, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Guyane.

Le service instructeur en charge de ce dossier à la DEAL est le service Risques, Énergie, Mines et Déchets - Unité Risques Accidentels (URA). Personne en charge du dossier : Ludovic MARCELIUS - 0594 29 64 36 - courriel : ura.rend.deal.guyane@developpement-durable.gouv.fr - adresse : DEAL - rue Carlos Finlay (pointe Buzard) CS 76003 - 97306 Cayenne cedex.

Le dossier d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Le public pourra formuler ses observations : Par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public à la mairie de Kourou, pendant toute la durée de l'enquête publique ;

Par voie postale, à la mairie de Kourou à l'adresse indiquée ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur M. Frédy LUCAS ;

Par dépôt sur le site de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques)

Les observations formulées par voie postale et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de KOUROU, 30 avenue des Roches 97310 téléphone : 05 94 22 31 31 (standard mairie), afin que chacun puisse en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exception du samedi, dimanche et jours fériés : Lundi 07:30-13:30 - Mardi 07:30-13:30-15:00-18:00 - Mercredi 07:30-13:30 - 15:00-18:00 - Jeudi 07:30-13:30 - 15:00-18:00 - Vendredi 07:30-13:30

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Kourou de 10 h à 13 h les jours suivants :

- Lundi 25 juin 2018 - jeudi 5 juillet 2018 et lundi 23 juillet 2018.

Le rapport et les conclusions du com-

missaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Kourou et sur le site internet de la préfecture : www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

P. Le Préfet,



Notre rubrique

Annonces Légales

vous permet de diffuser

vos publications légales

et judiciaires en ligne

24 heures sur 24,

7 jours / 7

grâce à nos formulaires

pré-remplis

www.lapostille.fr

Simple

Facile

Rapide

Votre attestation

de parution

immédiatement

dans votre mail

L'Apostille publie à titre documentaire une synthèse de toutes les annonces légales et les appels d'offres publiés dans le département de la Guyane, Martinique et Guadeloupe classées par rubrique et par ordre alphabétique. Les informations sont publiées à titre documentaire et ne sauraient engager, en aucun cas, la responsabilité de notre journal. Avant toutes démarches, consulter le texte original et complet de l'insertion légale.

Liste des abréviations utilisées :

En Guyane : FG : France-Guyane.

Pour la Guadeloupe : NE : Les Nouvelles Etincelles ; FA : France-Antilles ;

PS : Progrès Social ; JSB : Journal de Saint-Barth ; Pel : Le Pélican ; NS :

Nouvelle Semaine ; CG : Courrier de Guadeloupe ; LP : Le Probatant.

Pour la Martinique : ANT : Ant ille ; FA : France-Antilles ; JU : Justice.

CONSTITUTIONS

ABOUNAMI GOLD, SASU, 1 Place ALEKE-Rés, KAMOUQUE-Apprt 2 Etage 1 Bât. 13, 97320 ST LAURENT DU MARONI, 5000.00 EUR - Exploration et exploitation de mines d'or et sites aurifères, la Recherche minière..., M SWITI-TIKIE Maikel, Pres.

(FG 31/05/2018)

AMAZONE SERVICES INFORMATIQUES, SAS, 1 Place Schoelcher, Espace Schoelcher, 97300 CAYENNE, 1000.00 EUR - Le conseil en systèmes et logiciels informatiques La vente et la maintenance...

(FG 31/05/2018)

ANTILLES GUYANE ASSURANCES CONSTRUCTION, SAS, C O Buro Club Immeuble FAIC 1 avenue Gustave Charley, 97300 CAYENNE, 1000.00 EUR - Courtage en assurance, M CRISPEL Bruno, Pres.

(FG 01/06/2018)

CABINET , D'INGÉNIERIE INDUSTRIELLE, DE PRÉVENTION ET GESTION TERRITORIALE DES RISQUES, SAS, 479 a rte de remire, 97354 REMIRE MONTJOLY, 250.00 EUR - Conseil et conception de solution apportées aux entreprises et aux communes en..., M DANIEL GILLES JOURDAIN, Pres., Mme BARBARA ALICIA CHERFILY, DG

(FG 29/05/2018)

CB COMMUNICATION, SASU, 2 Allées des Embruns Apt 41 Résidence LES TATOUS, 97300 CAYENNE, 1000.00 EUR - Régie publicitaire, diffusion marketing et vente vêtements, Mme BOURDIER Christel, Pres.

(FG 31/05/2018)

CS14, SASU, 25 Rue des aimaras, 97354 REMIRE MONTJOLY, 10.00 EUR - Toutes prestations informatiques, M SMITH Christian, Pres., M SMITH Cyril, DG

(FG 30/05/2018)

ETANDA, SARLU, 328 Avenue Gaston Monnerville, 97320 ST LAURENT DU MARONI, 1000.00 EUR - Vente au détail de carburants et lubrifiants en station services, SERGE HO LEN FAT, Gér.

(FG 01/06/2018)

GUYANE FINITIONS, SARLU, 13 Rue Zenobe Gramme Box n° 1B Z. i. Pariacabo, 97310 KOUROU, 2000.00 EUR - Tous travaux de second-œuvre, charpente, couverture, cloisons, menuiseries intérieures et extérieures, isolation..., M YVONT JUDES, Gér., M VINCENT Iram, Ass.

(FG 01/06/2018)

GUYANE INDUSTRIE SOLUTIONS ET SERVICES, SARLU, 1480 Chemin de la Levée, 11 lot Yarde, 97351 MATOURY, 1000.00 EUR - bureau d'étude pour tous types de produits et outillages, fabrication de prototypes..., Mme CHONVILLE Marion, Gér.

(FG 31/05/2018)

HONG KEE, SCI, 12 Rue Auguste Boudinot, 97300 CAYENNE, 2000.00 EUR - l'acquisition par voie d'achat -ou d'apport, la propriété, la mise en valeur..., M TSANG Johnny, Gér.

(FG 01/06/2018)

LE DEPANNEUR SAS, SAS, Village HMONG LE BOURG, 97352 CACAO, 2000.00 EUR - structure économique d'activités touristiques, d'hébergement et de restauration, M HERNANDEZ DAMIEN, Pres.

(FG 01/06/2018)

PLACIDOM GUYANE, SARLU, 1er étage, Bâtiment C, Centre de BADUEL, Route de BADUEL, 97300 CAYENNE, 50000.00 EUR - La délégation de personnel intérimaire, l'activité de placement, toute activité de prestation..., M MARIE-JOSEPH Pierre, Gér.

(FG 29/05/2018)

RICMU LOCATIONS, SARLU, 19 Rue Justin Catayée, 97320 ST LAURENT DU MARONI, 1000.00 EUR - L'acquisition et la location de véhicules neufs et d'occasion Location de véhicule..., M CHEUNG-A-LONG Richard, Gér., Mme CHEUNG-A-LONG Murielle, Gér.

(FG 01/06/2018)

SAROU SERVICES, SASU, 5211 Route DES PLAGES, 97354 REMIRE MONTJOLY, 100.00 EUR - Les services administratifs combinés de bureau, Mlle HO-COU-YOUN Léa, Pres.

(FG 01/06/2018)

Vital Concept Santé, SAS, 56 cité coulée d'or, route de montabo, 97300 CAYENNE, 5000.00 EUR - Vente de produits non réglementés avec abonnement et gestion de profils. Prestations..., Mme Malika Adelson, Pres.

(FG 29/05/2018)

MODIFICATIONS

ATELIER JADE, SARLU - RCS 797972411 - 4000.00 EUR - Modif. adresse siège social n°670 Appartement D, Route de Rémiro, 97354 REMIRE MONTJOLY à compter du 29/05/2018

(FG 29/05/2018)

Annonces Légales / La Vie des Sociétés

Arrêté du 29 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

MODIFICATIONS

EGA00126

SARL ADC GUYANE
Cabinet d'expertise Comptable
1897, route de Montjoly
Résidence MANCIA
97354 REMIRE-MONTJOLY
0594 29 12 12

FOUTA TORO

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social :
Chez M. et Mme GEYE-DUJO - 10 rue Duchesne - 97310 KOUROU
532 489 572 RCS CAYENNE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 25 mai 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Chez M. et Mme GEYE-DUJO - 10 rue Duchesne - 97310 KOUROU à Chez Mme Nicole SALASCA - Tour 3 C - 54 avenue du Ray - 06100 NICE, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 statuts.

Pour avis La Gérance

EGA00117

FICOGEC
EXPERTISE
COMPTABLE
2, boulevard de la République
BP 50405 - 97329 Cayenne cedex
0594 25 50 50 - contact@ficogec.pro

RIMAR CASA LATINA

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 25 000,00 €
CV 10, Allée des Tamanoirs
97310 KOUROU
Siret : 491 711 750 00019 - APE - 4778 C
RCS CAYENNE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'assemblée unique du 28 Mai 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société RIMAR CASA LATINA à compter de ce jour et sa mise en liquidation ; Est nommée comme liquidateur Madame Rita DIAZ, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au CV 10, Allée des Tamanoirs à Kourou (97310).
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Cayenne.

Pour avis,

ENQUÊTE PUBLIQUE

EGA00119

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION GUYANE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DE LOGEMENT**
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Kourou du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 inclus, soit 31 jours, à une double enquête publique relative à la demande d'autorisation, présentée par le Centre National d'Études Spatiales (CNES) de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques reliant les installations de lancement Ariane (BLA ou ELA3) et à la demande d'autorisation environnementale supplétive de la canalisation d'air, dans le Centre Spatial Guyanais sur le territoire de la commune de Kourou (97310).

La demande est introduite par M. Didier FAIVRE, agissant en qualité de directeur du CNES dont le siège social se situe 2 place Maurice Quentin - 75039 Paris CEDEX 01. L'adresse de l'établissement concerné par la demande est situé route de l'espace, BP 726, 97387 Kourou cedex. La personne chargée du dossier est Mme Myriam VER-TUEUX, Responsable Sauvegarde Sol du Projet Ariane VI (CG/SOP/ES) - tel : 05 94 33 71 82 ou 05 94 40 62 61 - email : myriam.vertueux@cnes.fr.

M. Frédy LUCAS, retraité, résidant à Cayenne, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Guyane.

Le service instructeur en charge de ce dossier à la DEAL est le service Risques, Énergie, Mines et Déchets - Unité Risques Accidentiels (URA). Personne en charge du dossier : Ludovic MARCELIUS - 0594 29 64 36 - courriel : ura.rend.deal.guyane@developpement-durable.gouv.fr

- adresse : DEAL, rue Carlos Finley (pointe Buzard) CS 78003 - 97306 Cayenne cedex.

Le dossier d'enquête publique, l'avis d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Le public pourra formuler ses observations : Par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public à la mairie de Kourou, pendant toute la durée de l'enquête publique ;

Par voie postale, à la mairie de Kourou à l'adresse indiquée ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur M. Frédy LUCAS ;

Par dépôt sur le site de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Les observations formulées par voie postale et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de KOUROU, 30 avenue des Roches 97310 téléphone : 05 94 22 31 31 (standard mairie), afin que chacun puisse en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exception du samedi, dimanche et jours fériés : Lundi 07:30-13:30 - Mardi 07:30-13:30-15:00-18:00 - Mercredi 07:30-13:30 - 15:00-18:00 - Jeudi 07:30-13:30 - 15:00-18:00 - Vendredi 07:30-13:30

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Kourou de 10 h à 13 h les jours suivants :

- Lundi 25 juin 2018 - jeudi 5 juillet 2018 et lundi 23 juillet 2018.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Kourou et sur le site internet de la préfecture : www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

P. Le Préfet,

L'Apostille publie à titre documentaire une synthèse de toutes les annonces légales et les appels d'offres publiés dans le département de la Guyane, classées par rubrique et par ordre alphabétique. Les informations sont publiées à titre documentaire et ne sauraient engager, en aucun cas, la responsabilité de notre journal. Avant toutes démarches, consulter le texte original et complet de l'insertion légale.

Liste des abréviations utilisées : En Guyane : FG : France-Guyane - Pour la Martinique : ANT : Antilla ; FA : France Antilles ; JU : Justice - Pour la Guadeloupe : NE : Les Nouvelles Étoiles ; FA : France Antilles ; PS : Progrès Social ; JSB : Journal de Saint-Barth ; Pél : Le Pélican ; NS : Nouvelle Semaine ; CG : Courrier de Guadeloupe ; LP : Le Probat.

CONSTITUTIONS

BATIFORCE, SAS, 2095 Avenue Mere Theresa, 97300 CAYENNE, 500,00 EUR - Construction immobilière, M Duchene William, Pres.

(FG 21/06/2018)

BIHAI, SAS, 8 Rue François Arago, 97300 CAYENNE, 15000,00 EUR - Le service à domicile, Mme PREVOTEAU Maggy, Luce, Pres.

(FG 18/06/2018)

BOUCLE D'OR COIFFURE, SASU, 22B Avenue AUGUSTIN SAINT CYR, 97354 REMIRE MONTJOLY, 100,00 EUR - Réaliser des prestations de coiffure mixte Conseil de mise en beauté et... Mme ROBARD Sarah Lydie, Pres.

(FG 21/06/2018)

DINIS TRAVAUX, SASU, 822 Route de Troubiran, 97300 CAYENNE, 200,00 EUR - Travaux charpenterie en BTP, Mme DINIS CORREA JUVENCIO DA SILVA, Pres.

(FG 15/06/2018)

ESTHETIC MOBILE, SASU, 1 Allée de l'Université Oxford Résidence Turquoise ZAC HIBISCUS, Appartement 28 Bât. C, 97308 CAYENNE, 100,00 EUR - Soins de visage, soins de beauté, y compris soins esthétiques Services de... Mme PAMPHILE STEPHANIE, Pres.

(FG 18/06/2018)

GL MOTORS SERVICES, SARL, Zone Industrielle de Colery Lotissement Marengo, 97324 CAYENNE, 10000,00 EUR - directement ou indirectement : le transport public routier de toutes marchandises de... M DE-LUNSSCH Philippe, Gér.

(FG 21/06/2018)

LA SIDO, SCI, 1 Lotissement Les Cèdres, 97300 CAYENNE, 1000,00 EUR - L'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise... Mme MAGDELEINE Maud Ernest, Gér., Mme HO-ACHUCK Peggy Karine, Gér.

(FG 13/06/2018)

SARL KAZ DODO, SARL, 23 Rue Vernon Policarpe, 97300 CAYENNE, 1000,00 EUR - Vente et préparation de plats à emporter ou sur place. Traiteur, M DORJEAN Sylvère, Pres.

(FG 15/06/2018)

SASU CAYENNEC BAT PLUS, SASU, 21 Rue Chaudière, 97351 MATOURY, 1000,00 EUR - La construction de bâtiments, travaux publics, travaux de maçonnerie gros œuvres, M CHARLES Jean Philippe, Pres.

(FG 21/06/2018)

SCI ALL BUSINESS CENTER, SCI, 3 Zone Artisanale GASTON CESAIRE, 97360 MANA, 40000,00 EUR - L'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise... M MANDE Yann, Gér.

(FG 13/06/2018)

SCI LIU QIU, SCI, 42 Rue Roland BARRAT, 97300 CAYENNE, 1000,00 EUR - L'acquisition, la propriété et la gestion par location ou autrement d'un patrimoine... M LIU Jing, Gér.

(FG 13/06/2018)

TOULOUSE, 2404 CD 5 SAVANE TOULOUSE RISQUE TOUT, 97356 MONTINERY TONNEGRANDE, 7500,00 EUR - L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique... M DUPUIS Marcellin, Ass. ger.

(FG 18/06/2018)

MODIFICATIONS

AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, SACA - RCS 382268231 - 214200,00 EUR - RNI Sud Ensemble de Lancement, 97310 KOUROU - Mouvement des Dirigeants, GAYDAN Jean-Luc, admin., 89 Chemin du Hazay, 78440 JAMB-VILLE, Départ

(FG 20/06/2018)

AMAZONE INDUSTRIE, SAS - RCS 524286739 - 200000,00 EUR - 845 Route de Rémyre, 97354 REMIRE MONTJOLY - Mouvement des Dirigeants, MORTIN Serge, Pres., Nomination - MORTIN Serge, Gér., Départ - TREBEAU Isabelle, Gér., Départ

(FG 13/06/2018)

ANTO TI KAZ & CO, SAS - RCS 823381074 - 8500,00 EUR - 596 Avenue Gaston Monnerville, 97354 REMIRE MONTJOLY - Mouvement sur l'activité ou l'Objet social

(FG 18/06/2018)

AUPLATA, SACA - RCS 331477158 - 39254098,24 EUR - Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes - Immeuble Simeg, 97354 REMIRE MONTJOLY - Modification du Capital social à compter du 24/04/2018

(FG 20/06/2018)

EMMANUEL IMMOBILIER, SARLU - RCS 510551336 - 3000,00 EUR - 86 Rue Du Lieutenant Goinet, 97300 CAYENNE - Mouvement sur l'activité ou l'Objet social

(FG 13/06/2018)

GAÏC ENERGIES, SAS - RCS 794226837 - 10000,00 EUR - 18B Appartement n°4, Rue Rouget de l'Isle, 97300 CAYENNE - Mouvement des Dirigeants, DUFOSSE Pascal, Pres., 18B Appartement n°4, Rue Rouget de l'Isle, 97300 CAYENNE, Nomination

(FG 13/06/2018)



Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Jean Samuel SZAKOW

DGS

N/Réf: 79/2018/JSS/sm

0594 22 31 38

sdgs@ville-kourou.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur François RINGUET, Maire de la Ville de Kourou, certifie avoir affiché en mairie, du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 inclus, l'arrêté préfectoral n° 109/Deal/PSDD/UPR du 29 mai 2018 portant ouverture d'une double enquête publique relative au dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter des canalisations de transport de produits chimiques et d'autorisation environnemental supplétive de la canalisation d'air présenté par le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) au sein du Centre Spatial Guyanais (CSG) sur la commune de Kourou (97310).

Fait à Kourou, le 26 JUIL. 2018

Le Maire,

Par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Samuel SZAKOW

François RINGUET



RE: Enquête publique canalisations A6. PV de clôture.

Ozier-Lafontaine Olivier <olivier.ozier-lafontaine@cnes.fr>

mar. 31/07/2018 14:02

A : Frédy Lucas <fredy.lucas@hotmail.fr>;

Cc : Vertueux Myriam <myriam.vertueux@cnes.fr>; Legrand Franck <Franck.Legrand@cnes.fr>;

Bonjour M.Lucas,

A la lecture du procès-verbal de clôture, je vous informe que le CNES n'a aucune remarque.

Bien Cordialement

Olivier Ozier-Lafontaine

Ingenieur Sauvegarde Sol - Système Lancement

CG/SDP/ES

Tel 0594 33 48 08

Port 0694 27 80 75

De : Frédy Lucas <fredy.lucas@hotmail.fr>

Envoyé : samedi 28 juillet 2018 10:25

À : Vertueux Myriam <myriam.vertueux@cnes.fr>; Ozier-Lafontaine Olivier <olivier.ozier-lafontaine@cnes.fr>

Objet : Enquête publique canalisations A6. PV de clôture.

Madame, monsieur

L'enquête publique s'est terminée le 25 juillet 2018. Comme convenu

je vous adresse en pièce jointe le procès verbal de clôture.

Je n'ai reçu aucune observation. Vous avez normalement 15 jours pour me transmettre vos éventuelles remarques.

Cependant si vous n'avez pas d'observation je vous invite à me le faire savoir (par retour de courriel) dès que possible pour que je puisse finaliser mon rapport.

Cordialement

LUCAS Frédy

commissaire enquêteur